

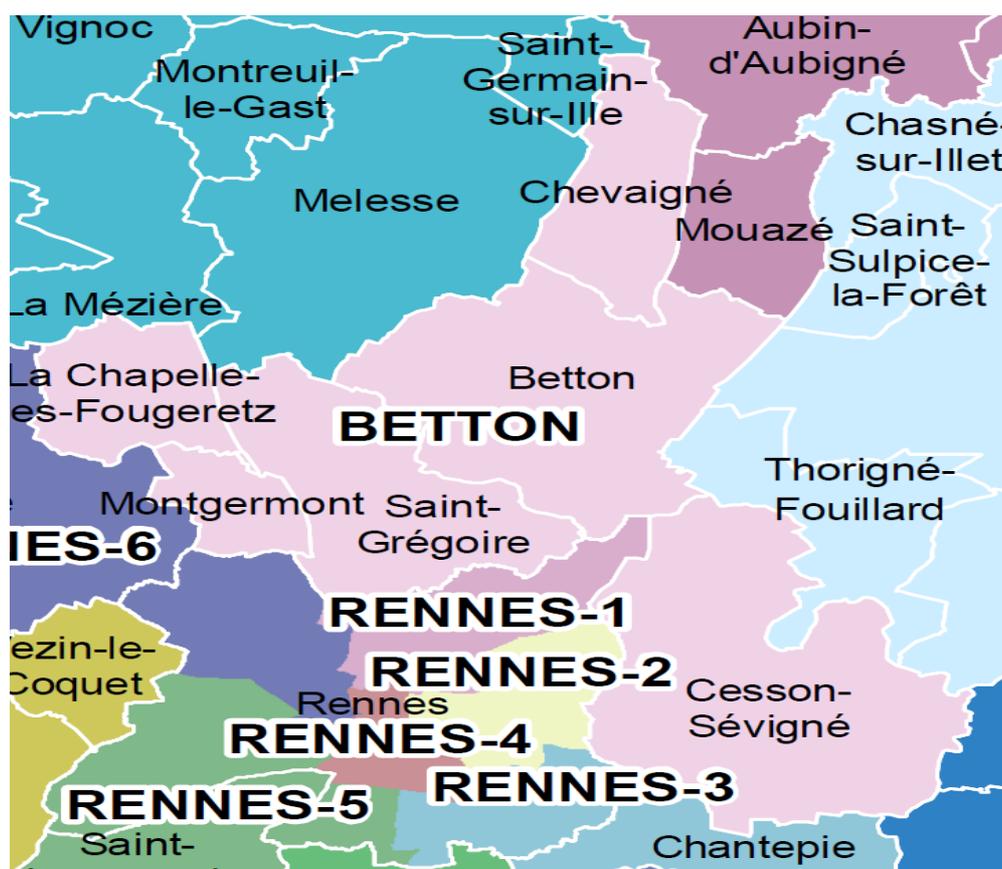
Election départementale des 22 et 29 mars 2015

Nouveau découpage du canton

6 communes soit environ 45000 habitants

Betton, Cesson Sévigné, Chevaigné, La Chapelle des Fougeretz, Montgermont, Saint Grégoire

La nouvelle carte a fait en sorte que la population de tous les cantons soit, sauf exceptions justifiées, proche de la moyenne des cantons du département.



Changement de nom

L'assemblée qui dirige le département prend le nom de **conseil départemental** (en remplacement de la précédente appellation de conseil général).

Mode de scrutin

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais **renouvelés en intégralité** (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les trois ans).

Suffrage universel direct binominal à **deux tours**, à raison de **deux conseillers par canton**

Pour chaque canton, un binôme (**femme-homme**) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir **à la fois la majorité absolue** (50% des suffrages exprimés plus une voix) **et le quart des électeurs inscrits**. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, **un second tour est organisé**.

Un binôme peut se maintenir au second tour s'il obtient un nombre de suffrages au moins égal à **12,5 %** des électeurs inscrits.

Si aucun binôme ne remplit cette condition, seuls les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.

Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.



Principales compétences :

1 l'aide sociale , compétence principale se répartit en cinq objets principaux :

- L'aide sociale à l'enfance,
- L'aide aux handicapés,
- L'insertion,
- L'aide aux personnes âgées,
- L'aide médicale.

1. la voirie : gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, transport interurbain
2. l'éducation : gestion matérielle des collèges, la gestion d'agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)



3. la culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal ;
4. le développement local : aides aux associations, aux communes.
5. le tourisme
6. la participation à une partie du financement des SDIS (sapeurs-pompiers).
7. Possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides économiques en accord avec la Région

Cette liste de compétences est susceptible d'évoluer en fonction de l'adoption de textes en cours d'examen au parlement début 2015 (projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République).

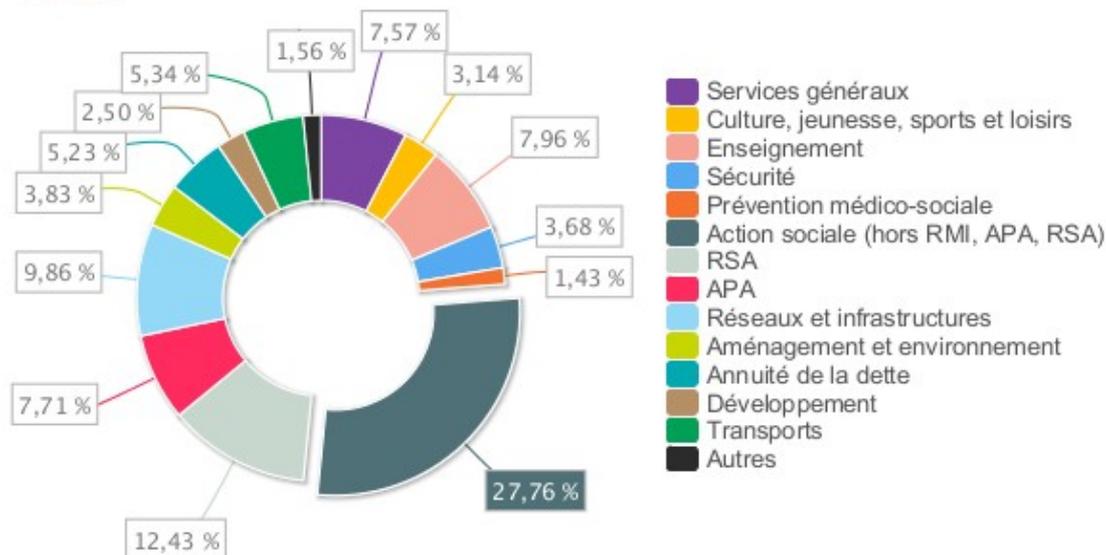
Fonctionnement du conseil départemental

1. les électeurs élisent des conseillers départementaux, les conseillers départementaux forment l'assemblée départementale
1. les conseillers départementaux élisent un Président. Celui ci détient le pouvoir exécutif du département
2. Commission permanente, organe collégial qui a pour mission d'assurer la continuité de l'action départementale entre chaque réunion de l'assemblée
3. Commissions spécialisées sont chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les affaires relevant de leurs compétences

L'assemblée du Conseil départemental se réunit en **session plénière**. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale et vote le budget. Les actions votées par l'assemblée départementale sont préparées par les agents départementaux.

Les dépenses des départements en 2011 (929M€)

2011



Services généraux : 7,57 %

Dépenses pour les rémunérations des personnels, l'entretien des bâtiments publics, les achats informatiques, les frais de communication...

En 2011, ce poste représentait **83,3 euros par habitant**

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 3,14 %

Plus de la moitié de ces dépenses concernent la culture (bibliothèques départementales, services d'archives, musées, protection du patrimoine).

En 2011, ce poste représentait **34,4 euros par habitant**

Enseignement : 7,96 %

Il s'agit principalement des dépenses pour la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

En 2011, ce poste représentait **87,5 euros par habitant**.

Sécurité : 3,68 %

Dépenses qui comprennent notamment l'organisation de la lutte contre l'incendie et celle des secours en cas de catastrophe.

En 2011, ce poste représentait **40,5 euros par habitant**.

Prévention médico-sociale : 1,43 %

Notamment les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les centres de prévention et d'éducation pour la santé...

En 2011, ce poste représentait **15,8 euros par habitant**.

Action sociale : 27,76 %

Par exemple, soutien aux familles en difficulté, services d'adoption, hébergement et insertion sociale des personnes handicapées, création et gestion de maisons de retraite...

En 2011, ce poste représentait **305,5 euros par habitant**.

Revenu de solidarité active (RSA) : 12,43 %

Gestion du revenu de solidarité active permettant d'assurer un revenu minimal à des

personnes qui ne disposent d'aucune ressource ou de ressources insuffisantes.
En 2011, ce poste représentait **136,8 euros par habitant**

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 7,71 %

Gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie versée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

En 2011, ce poste représentait **84,8 euros par habitant**.

Réseaux et infrastructures : 9,86 %

Notamment entretien des routes n'entrant pas dans le domaine public national, des aérodromes, des ports...

En 2011, ce poste représentait **108,5 euros par habitant**.

Aménagement et environnement : 3,83 %

Notamment équipement rural, gestion de l'eau, remembrement et aménagement foncier...

En 2011, ce poste représentait **42,2 euros par habitant**.

Annuité de la dette : 5,23 %

Remboursement des emprunts contractés par le département.

En 2011, ce poste représentait **57,6 euros par habitant**

Développement : 2,50 %

Par exemple, le développement touristique du département.

En 2011, ce poste représentait **27,5 euros par habitant**

Transports : 5,34 %

Par exemple, transports routiers non urbains, transports scolaires...

En 2011, ce poste représentait **58,8 euros par habitant**

Autres : 1,56 %

En 2011, ce poste représentait **17 euros par habitant**.

Le budget primitif 2015 du département d'Ille et Vilaine vient d'être voté en hausse de 4% à 1,038 Milliard d'€

Soit 741€/habitant brétilien

Nos sources :

<http://www.vie-publique.fr/>

<http://www.ouest-france.fr/elections-departementales-2015-un-mode-de-scrutin-totalement-inedit-3208061>

<http://www.massyplusjuste.fr/>